

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ANTAVIA Ametek MRO sur la commune principale de l'AIOT 15 Sepat 82370 Campsas.

La référence de votre dossier est A-4-STJQS0035 et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/05/2024 à 16h33 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **34394628100049**

Raison sociale **ANTAVIA**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

15 RUE SEPAT

82370 CAMPSAS

Signataire

Qualité : **DVP BU Manager Antavia**

Référent

Fonction : **QSE Supervisor**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ANTAVIA Ametek MRO**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **15 Sepat 82370 Campsas**

X : 564164

Y : 6312257

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **30/01/2024**

Il s'agit d'une : **Cessation partielle de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Campsas 82370 (000 , 0A , 1312)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2565	2565-2-b	Traitement de surface Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces	DC
2564	2564-1-c	utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques	DC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Evacuations des produits dangereux effectués : - Rubrique 2565-2b : 30.01.2024 (par RECYDIS) - Rubrique 2564 : 19.09.2019 (par TRIADIS)

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Transfert des matières dangereuses de l'atelier vers le local de stockage extérieur (hangar modulaire). Effectués les : - Rubrique 2665-2b : 22.01.2024 (GRV 1000L sur bac de rétention + bausage et isolement des machines et matériels en contact) - Rubrique 2564 : 17.09.2019 (Fût 220L sur bac de rétention)

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Transfert des matières dangereuses de l'atelier vers le local de stockage extérieur (hangar modulaire). Effectués les : - Rubrique 2665-2b : 22.01.2024 (GRV 1000L sur bac de rétention + bausage et isolement des machines et matériels en contact) - Rubrique 2564 : 17.09.2019 (Fût 220L sur bac de rétention)

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

- Contrôle visuel du transfert des produits entre le conditionnement de travail et le conditionnement de stockage des déchets : absence de fuit ou de déversement. - Contrôle visuel du local et des cuves de rétention pendant et après le retrait des machines et matériels : absence de déversement ou de dégradation.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Rubrique 2565-2b : retrait des machines et du matériel ayant été en contact avec les matières dangereuses, et traitement du matériel par une entreprise de gestion des déchets dangereux.

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.